



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

praticiens hospitaliers

Question écrite n° 26389

Texte de la question

Mme Geneviève Fioraso attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le statut des praticiens hospitaliers à temps partiel. Ces derniers demandent : que leur salaire soit réévalué (il est inférieur de 200 à 300 euros par mois à ce qu'il devrait être) et que la prime d'exercice exclusif soit accordée à ceux qui n'ont pas d'autre activité ; que leur cotisation retraite soit basée sur la totalité de leur salaire et non pas sur les deux tiers ; que leurs congés pour la formation continue soient calculés *pro rata temporis* (actuellement ils sont de 6 jours contre 15 pour les PH à temps plein) ; que l'accès au secteur 2 de l'exercice libéral leur soit ouvert, alors qu'aujourd'hui seuls les praticiens hospitaliers à temps plein y ont droit. Ils souhaitent donc pouvoir bénéficier des mêmes droits que les praticiens hospitaliers à temps plein *pro rata temporis*. Elle lui demande quelles mesures elle envisage de prendre pour répondre aux attentes des praticiens hospitaliers à temps partiel.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Fioraso](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26389

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5586

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)